

Procès-verbal des votes
du Conseil Communal de Sanem
de la séance publique
du mercredi 26 avril 2006

Début de la séance à 14h00.

Présents:

M. Engel Georges, président,
M. Anen Guy, Mme Asselborn-Bintz Simone, Mme Cecchetti Myriam, M. Conter Raymond,
M. Marco Goelhausen, M. Hoffmann Armand, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler
Nathalie, M. Piscitelli José, Mme Reuter-Angelsberg Dagmar, Mme Reuter-Bauler Carine, M.
Rings Robert, M. Schroeder Nico, M. Sunnen Fred.
M. Theisen Luc, secrétaire communal.

Absent(s): /

Premier votant: M. Sunnen Fred.

1. Correspondance et Informations.

2. Approbation des rapports des séances du conseil communal du 30 janvier et du 13 mars 2006.

Vote unanime:

PROJETS

3. Travaux d'investissements du réseau des conduites d'eau. (4/0740/2143/038)

a) Travaux de génie civil pour l'entretien du réseau d'eau potable lors des années 2003 – 2005. Devis supplémentaire: 55.000,- €

Vote unanime:

b) Travaux de génie civil pour l'entretien du réseau d'eau potable pour l'année 2006, Devis estimatif: 95.000,- €

Vote unanime:

c) Fourniture de matériel pour les réparations du réseau d'eau potable pendant les années 2003 – 2005. Devis supplémentaire: 378.000,- €

Vote unanime:

d) Fourniture de matériel pour les réparations du réseau d'eau potable pour l'année 2006. Devis estimatif: 55.000,- €

Vote unanime:

4. Acquisition d'équipements de nettoyage pour les besoins du Centre Culturel à Ehlerange.
Devis estimatif: 28.000,- € (4/0812/2123/005)

Vote unanime:

5. Construction d'îlots en bordures collées (type "Grandura") aux extrémités des bandes de stationnement dans la rue de Differdange à Soleuvre. (4/1212/2133/090)

a. Devis estimatif: 29.000,- €

Vote unanime:

b. Crédit: 29.000,- €

Vote unanime:

6. Acquisition de matériel de cuisine pour les besoins du Centre Intégré pour Personnes Agées à Soleuvre. Devis estimatif: 21.600,- € (4/0643/2123/013)

Vote unanime:

7. Modification budgétaire de 60.000,- euros relative à l'article «Plan directeur Belvaux-Mairie» (4/0720/2133/004).

Vote unanime:

FINANCES

8. Approbation d'une convention avec l'asbl 'Aide pour personnes âgées Prënzebiërg' de Niedercorn relative au "Centre régional d'animation et de guidance pour personnes âgées (Club Senior). (3/0640/6170/007)

Vote unanime:

9. Subsidés à accorder à diverses associations.

Nom	Objet	Montant demandé	Montant accordé
Fédération des corps de sapeurs pompiers Canton Esch	carte membre 2006	125,00	125,00
Aide aux Enfants Handicapés du Grand-Duché de Luxembourg	Subside		125,00

Vote unanime:

9.a.

POINT SUPPLEMENTAIRE PROPOSE A L'ORDRE DU JOUR PAR LE COLLEGE ECHEVINAL:

Adaptation des taxes concernant l'enlèvement des ordures à partir du 1^{er} juillet 2006.

Le Conseil Communal,

Vu la loi communale du 13 décembre 1988;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution;

Vu le règlement communal concernant la gestion des déchets approuvé en date du 26 juillet 2002 par le conseil communal et le 8 août 2002 par l'Autorité Supérieure sous le numéro 307/02/cr;

Vu le règlement-taxe concernant l'enlèvement des ordures approuvé en date du 20 juin 2003 par le conseil communal et le 18 juillet 2003 par l'Autorité Supérieure;

Vu le règlement-taxe concernant l'enlèvement des ordures approuvé en date du 13 mars 2006 par le conseil communal;

Considérant la recommandation de l'Autorité Supérieure de supprimer dans le règlement-taxe du 13 mars 2006 le terme «ménage» respectivement de le remplacer par le terme plus approprié de «utilisateur raccordé», comme l'enlèvement des ordures n'est pas uniquement sollicité par les «ménages», mais également par d'autres utilisateurs tels que les commerces, les restaurants etc;

Considérant que le collège échevinal proposait une augmentation de la «taxe de base annuelle» ainsi que de la «taxe par vidage» à partir du 1^{er} juillet 2006 afin de se rapprocher du principe du pollueur-payeur et propose par ainsi de modifier les articles 1 et 13 du prédict règlement taxe;

avec 9 votes positifs et 6 votes négatifs, décide le règlement-taxe suivant:

Art. 1: ~~Ordures ménagères~~ Déchets

Poubelle (grise)	Taxe de base annuelle par ménage utilisateur raccordé	Taxe par vidage
80 l	136,00 €	2,00 €
120 l	136,00 €	3,00 €
360 l	136,00 €	9,00 €
Sac-poubelle 50 l		2,00 €
Nettoyage de la poubelle (en cas de déménagement si besoin)	5,- €	A retenir sur la caution

- système de fermeture (Kippschloss) 25,- € par système (fourniture et montage)

Art. 2a: Caution

Caution forfaitaire 50,- €(remboursable)

(pour la mise à la disposition des récipients pour les ~~ordures ménagères~~ déchets, les déchets organiques, le papier et le verre)

Art. 2b: Prix des récipients supplémentaires

Poubelle 120 l	25,- €
Poubelle 240 l	30,- €
Poub. Verre 40 l	25,- €

Art. 3: Déchets organiques

Taxe intégrée dans la taxe des déchets ~~ménagers~~.

Art.4: Déchets encombrants et ferraille

Taxe intégrée dans la taxe des déchets ~~ménagers~~.

Art.5: Coupes d'arbres et d'arbustes

Taxe intégrée dans la taxe des déchets ~~ménagers~~.

Art.6: Papier et carton

Taxe intégrée dans la taxe des déchets ~~ménagers~~.

Art.7: Verre

Taxe intégrée dans la taxe des déchets ~~ménagers~~.

Art.8: Appareils électriques ou électroniques

Taxe d'enlèvement de 2,50 €/ appareil.

Art. 9: Enlèvement de dépôts

En cas d'identification, l'enlèvement de dépôts de déchets illégaux sur le territoire communal sera facturé à raison de 50,- €/m³ (taxe minimale), nonobstant des frais et amendes découlant d'éventuelles poursuites judiciaires.

Art. 10

Le recouvrement des taxes pour l'enlèvement des ~~ordures ménagères~~ déchets se fait semestriellement, ensemble avec celui des taxes d'eau et de canalisation ~~et d'antenne collective~~.

Art. 11

Le recouvrement de toutes les autres taxes susmentionnées se fait en principe au courant du mois suivant la sollicitation du ou des services en question.

Art. 12

Toutes les dispositions de règlements communaux antérieurs, contraires au texte du présent règlement, sont abrogées.

Art. 13

Le présent règlement entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2006.

Vote(s) positif(s): 9	Vote(s) négatif(s): 6
Asselborn-Bintz, Cecchetti, Conter, Engel, Goelhausen, Hoffmann, Piscitelli, Reuter-Angelsberg, Rings	Anen, Lorang, Morgenthaler, Reuter-Bauler, Schroeder, Sunnen

AMENAGEMENTS

10. Projet d'aménagement particulier pour la construction de 8 résidences à 4 appartements et de deux résidences à 3 appartements dans la rue de l'Industrie à Sanem «Um Neiewee / An Hanebësch»

Vote unanime: Les dispositions relatives à la cession des 25% de zones réservées pour aménagements publics ainsi qu'à la réalisation d'une aire de jeux lors de la deuxième phase sont à intégrer dans la convention.

PERSONNEL

11. Administration Communale.

a) Promotion de Madame Marianne Forette-Schmitz, inspecteur (grade 11), au poste d'inspecteur principal (grade 12) à partir du 1^{er} mai 2006.

Vote unanime:

b) Démission d'un fonctionnaire du secrétariat communal à prononcer suite à la constatation par la commission spéciale des pensions prévue par le statut général des fonctionnaires communaux d'une invalidité telle que la mise à la retraite s'impose.

Vote unanime:

12. Centre Intégré pour Personnes Agées.

a) Promotion de Madame Manco-Dadario Sylvie, aide-soignante à mi-temps au CIPA de Soleuvre sous le statut de l'employé privé assimilé aux fonctionnaires communaux de la carrière de l'aide-soignante, au grade 3, avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Vote unanime:

b) Promotion de Madame Meyer-Seywert Carole, aide-soignante à mi-temps au CIPA de Soleuvre sous le statut de l'employé privé assimilé aux fonctionnaires communaux de la carrière de l'aide-soignante, au grade 3, avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Vote unanime:

c) Promotion de Madame Dalscheid-Weimerskirch Danielle, aide-soignante à mi-temps au CIPA Soleuvre sous le statut de l'employé privé assimilé aux fonctionnaires communaux de la carrière de l'aide-soignante, au grade 4, avec effet au 1^{er} juin 2006.

Vote unanime:

d) Promotion de Monsieur Pripa Youri, infirmier ppal à temps plein sous le statut de l'employé privé assimilé aux fonctionnaires communaux de la carrière de l'infirmier diplômé au CIPA de Soleuvre, au poste d'infirmier en chef, grade 7bis, avec effet au 1^{er} mai 2006.

Vote unanime:

13. Enseignement.

a) Demande de départ à la retraite de Madame Gilberte Batting-Koch, institutrice dans l'enseignement primaire, avec effet au 1^{er} octobre 2006

Vote unanime:

b) Demande de départ à la retraite de Monsieur Romain Picard, instituteur dans l'enseignement primaire, avec effet au 1^{er} octobre 2006

Vote unanime:

c) Demande de départ à la retraite de Madame Renée Oestreicher épouse Fehr, institutrice dans l'enseignement primaire (/spécial), avec effet au 1^{er} octobre 2006

Vote unanime:

d) Approbation d'un congé sans traitement en faveur de Madame Patrice Carnevale-Goedert, institutrice de l'enseignement primaire, pour la période du 23 avril 2006 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2010/2011.

Vote unanime:

13.I

POINT SUPPLEMENTAIRE PROPOSE A L'ORDRE DU JOUR PAR LE COLLEGE ECHEVINAL:

maintien et création de postes dans l'enseignement

13.I.1. enseignement préscolaire

- a) création d'un poste définitif m/f pour l'appui de la langue luxembourgeoise
- b) maintien d'un poste provisoire d'instituteur m/f à l'école Soleuvre-Centre pour l'année scolaire 2006/2007
- c) maintien d'un poste provisoire d'instituteur m/f pour l'année scolaire 2006/2007 à l'école de Sanem (congé sans solde de Madame Nicole MARSON-CHRISTOPHE)

Vote unanime:

13.I.2. enseignement primaire

- a) maintien d'un poste définitif d'instituteur m/f à l'école Soleuvre 2000 (départ à la retraite de Madame Gilberte BATTING)
- b) maintien d'un poste définitif d'instituteur m/f à l'école Soleuvre 2000 (départ à la retraite de Monsieur René KERSCH)
- c) maintien d'un poste définitif d'instituteur m/f à l'école Soleuvre 2000 (changement de Monsieur Raymond CONZEMIUS dans l'enseignement spécial)
- d) maintien d'un poste définitif d'instituteur m/f (départ à la retraite de Monsieur Romain PICARD)
- e) maintien d'un poste définitif d'instituteur m/f (départ à la retraite de Madame Mady SIMON-PILLATSCH)
- f) création d'un poste provisoire d'instituteur m/f à l'école Belvaux-Poste pour l'année scolaire 2006/2007 (remplacement de Madame SCHLECK-BATTING Joëlle, qui bénéficie d'un congé de maternité suivi d'un congé parental à plein-temps)
- g) maintien d'un poste provisoire d'instituteur m/f à l'école Scheuerhof pour l'année scolaire 2006/2007 (remplacement de Mademoiselle FABECK Shirin, qui bénéficie d'un congé sans traitement)
- h) création d'un poste définitif d'instituteur m/f à l'école Chemin Rouge
- i) création d'un poste définitif d'instituteur m/f à l'école Scheuerhof
- j) maintien d'un poste définitif de remplaçant permanent m/f
- k) maintien d'un poste provisoire de remplaçant permanent m/f pour l'année scolaire 2006/2007

Vote unanime:

13.I.3. enseignement spécial

a) maintien d'un poste définitif d'instituteur m/f à l'école Scheuerhof (départ à la retraite de Monsieur Jean SIMON)

Vote unanime:

DIVERS

14. Autorisation à donner au collège échevinal d'introduire un recours en annulation auprès du tribunal administratif à l'encontre d'une décision du ministre de l'Environnement du 19 décembre 2005 de refuser l'approbation du reclassement dans le périmètre d'agglomération de certaines aires et la décision du maintien des dites aires en zone verte au sens de l'article 5 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 sur l'aménagement des villes et des agglomérations.

Vote unanime:

15. Avis à émettre par le conseil communal au sujet du classement comme monument national de plusieurs groupements de "Kappweiden" sis aux lieux-dits "in Scherleck" et "im Brill" à Sanem, ainsi que le groupements de "Kappweiden" sis au lieu-dit "Scheierhaff" à Soleuvre.

Avis favorable

16. SICONA-Ouest.

a) Approbation des nouveaux statuts modifiés en vertu de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes.

Vote unanime:

b) Adhésion de la Ville de Differdange au syndicat.

Vote unanime:

17. Modification de la composition de diverses commissions consultatives.

Commission des étrangers:

- démission de M. De Sousa e Silva Agostinho comme membre suppléant
- nomination de Mme Thein Chantal comme membre suppléant
- démission de M. Paquet Jacky comme membre (nationalité belge)
- nomination de M. Mora Philippe comme membre (nationalité France)

- nomination de M. Lima Franca Dos Santos Antonio Paulo comme membre suppléant (nationalité portugaise)

Vote unanime:

18. Nomination d'un représentant dans l'asbl 'De Minettsdapp, Kultur am Süden'.

Proposition du collège échevinal: Madame Simone Asselborn-Bintz, conseillère et présidente de la commission de la culture

Vote unanime:

19. Règlements de circulation.

a) Modification du règlement de circulation de la commune de Sanem

b) Approbation d'un règlement de circulation temporaire concernant des travaux de fouilles par l'entreprise Lise Pierre dans la rue d'Esch à Ehlerange pris d'urgence par le collège échevinal dans sa séance du 21 mars 2006.

c) Approbation d'un règlement de circulation temporaire concernant des problèmes de visibilité à la hauteur du passage pour piétons sis 30, route d'Esch à Belvaux pris d'urgence par le collège échevinal dans sa séance du 16 mars 2006.

d) Approbation d'un règlement de circulation temporaire concernant des travaux de réparation des chemins ruraux à Sanem et Soleuvre par l'entreprise Husting et Reiser de Rédange pris d'urgence par le collège échevinal dans sa séance du 3 avril 2006.

e) Approbation d'un règlement de circulation temporaire concernant des travaux de tranchée par l'entreprise DZ Construct d'Esch/Alzette dans la rue Jean Anen à Soleuvre pris d'urgence par le collège échevinal dans sa séance du 3 avril 2006.

f) Approbation d'un règlement de circulation temporaire concernant des travaux de pose de container à Belvaux, rue Metzlerlach, pris d'urgence par le collège échevinal dans sa séance du 13 avril 2006.

Vote unanime:

20. Questions et divers.

1. Question introduite par le conseiller Monsieur Nico Schroeder (ADR):

Belvaux, le 06.04.2006

Collège des Bourgmestre et Echevins

de la Commune de Sanem

Boîte postale 74

L-4401 Belvaux

CONCERNE: Questions au collège échevinal / Schroeder Nico (ADR)

OBJET: Echange de terrains entre le Grand-Duché et la France

Monsieur le bourgmestre,

Madame, Messieurs les échevins,

Au mois de février, l'ensemble de la presse informait qu'un échange de terrains sis sur le territoire de notre commune; apparemment indispensable à la réalisation des projets de revitalisation des friches industrielles Belval-Ouest; s'était conclu entre la France et le Grand-Duché, qu'il a été finalisé et signé par les deux gouvernements. Toutefois, notre conseil communal n'a pas encore obtenu de renseignements précis quant à cette transaction.

De ce fait et conformément au règlement d'ordre intérieur de la commune de Sanem, je vous demande de bien vouloir me répondre aux questions suivantes lors du conseil communal prochain:

- Quels sont les terrains de la commune de Sanem qui ont été cédés à la France et quels terrains avons-nous obtenu en échange?
- Est-ce que les membres du conseil communal peuvent disposer d'un plan de situation précis, indiquant les terrains échangés et retraçant les nouvelles frontières?
- Est-ce que le collège échevinal estime qu'il y a eu des inconvénients et des désavantages pour notre commune? Si oui, comptez-vous réagir et comment allez-vous procéder?
- Est-ce qu'il y a des particuliers parmi les concernés?
- Quelles sont les conséquences financières et juridiques pour les propriétaires des différents terrains échangés, maintenant soumis à la législation française?
- Qui prendra en charge la compensation en cas d'éventuels désavantages financiers ou autres?

Merci d'avance

Meilleures salutations

Nico Schroeder

2. Question introduite par la conseillère Madame Nathalie Morgenthaler (CSV):

Un den Schäfferot vun der Gemeng Suessem

Där sidd an der Gemengerotssëtzung vum 13. Mäerz 2006 vun eis drop opmierksam gemat ginn, datt de Stat wëlles huet ronderëm d'Suessemer Schlass Uarbechten unzufänken, andeems mer Äech matgedeelt hunn, datt eng Aschreiwung an deem Sënn lancéiert ginn ass.

Nodeems mer festgestallt hunn, datt de Schäfferot leider net iwert dës Ausschreiwung informéiert gi wuar, bleiwe mär trotzdem der Meenung, datt mer hei een ganz opportunen Ament hunn fir un de Stat ze trieden fir Gespréicher an déi richteg Richtung ze féieren.

An Äerer Schäfferotserklärung steet jo och Där wäert fir een : „Einsatz für die Renovierung und öffentliche Nutzung des staatseigenen Sassenheimer Schlosses und dessen Parkanlage“.

Gemäss dem Artikel 25 vum Gemengengesetz vum 13. Dezember 1988, erlaabt mer Äech an der Sëtzung vum 26. Abrëll 2006 folgend Froën ze stellen:

Wat hudd Der an der Zwëschenzäit am Dossier Suessemer Schlass ënnerholl?

Ass eng Ouverture vum Stat ofzegesinn? Wéi eng Grënn ginn et fir oder géint d'öffentlech Benotzung vum Park an/oder vum Schlass vun den Awunner aus eiser Gemeng an Emgéigend?

Mat mengen beschten Gréiss,

Fir d'CSV-Fraktioun, Guy Anen, Mike Lorang, Carine Reuter-Bauler a Fred Sunnen

Nathalie Morgenthaler

Member vum Gemengerot

3. Question introduite par le conseiller Monsieur Armand Hoffmann (DP):

Bieles, den 24.März 2006

Un de Schëffrot vun der

Gemeng Suessem zu Bieles,

Här Buergermeschter,

Dir Hären Schëffen,

De 24.Abrëll hun ech eng “Feuille de Match” vun der F.L.F. duerch den Sekretär vum F.C. The Belval kritt, déi den Zoustand vun de Vestiären vum Fussball hei zu Bieles betrifft.

Gemäß dem Artikel 25 vum Gemengegesetz vum 13.Dezember 1988, wollt ech Iech an der Sëtzung vum 26. Abrëll 2006 folgend Dringlechkëtsfroën stellen:

1. Wat hut Der zënter mer de Budget 2006 gestëmmt hun iwer déi Infrastrukturen ënnhol?

2. Am Budget ordinaire sin 30.000 €vir den Ënnerhalt vun sämtlechen Sport-Infrastrukturen aus der Gemeng virgesin. (3/0832-6156) Am Budget extraordinaire stin 0,00 €(4/0832-2133/014):

Dobei hat die lescht Majoritéit, wou de Coalitiouns-Partner déselweschten woar, jo awer schon vill Virarbecht gemèt, oder woaren déi Etuden all vir d'Katz?

“Umkleide-räume in einem desolaten Zustand”

3 Wéi lang müssen mir nach op eng Reaktioun warden?

Hoffmann Armand

DP-Conseiller

21. Naturalisations et Options.

Avis favorables.

Fin de la séance à 16h15.

Belvaux, le 26 avril 2006.